



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3182

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modification du tableau des effectifs

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3182**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Modification du tableau des effectifs**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La gestion de la masse salariale s'effectue par centre de responsabilité dont la répartition s'inscrit dans le cadre budgétaire adopté par le Conseil de communauté. Dans ce cadrage, une enveloppe fédérale est prévue afin de faire face notamment aux ajustements d'effectifs pour garantir la qualité et la continuité du service public.

1° - Créations d'emplois

Délégation générale au développement économique et international

Direction du service aux entreprises

Le service innovation et compétitivité a pour missions l'impulsion et l'animation des démarches liées à l'innovation.

La filière des sciences de la vie constitue un axe majeur de la politique de développement économique porté par la Communauté urbaine de Lyon depuis une dizaine d'années. Grâce à la constance des efforts déployés, cette filière s'est structurée ; le nombre d'entreprises en lien avec la direction du service aux entreprises ne cesse d'augmenter et les échanges avec la quinzaine de structures institutionnelles (Association pour le développement économique de la région lyonnaise -ADERLY-, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon -CCIL-, Oseo, Lyon Sciences Transfert -LST-, Crealys, Novacité, etc.), réseaux thématiques (Lyonbiopôle, Clara, Neurodis, I-Care, etc.) et autres partenaires actifs sur la filière sont quotidiens.

Aujourd'hui, l'ambition est toujours forte et les projets nombreux et conséquents pour positionner l'agglomération en bonne place sur l'échiquier international des territoires leaders en biotechnologies-santé : phase 3 du pôle de compétitivité Lyonbiopôle, optimisation des acteurs et ressources en offre de service à la filière, mise en place de l'Institut de recherche technologique BIOASTER, stratégie de développement du Biopôle de Gerland, développement de l'offre d'immobilier dédié, dossiers d'implantation stratégiques, etc.

Au sein de l'équipe sciences de la vie, un emploi de catégorie A est rattaché au technopôle Lyon-Gerland en portage externe auprès de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon. Fin 2011, l'ENS n'a pas souhaité renouveler son partenariat avec la Communauté urbaine de Lyon pour le portage du poste externe, c'est Lyonbiopôle qui, pour 2012, a accepté de salarier l'emploi de catégorie A.

Cet emploi est pris en charge par la Communauté urbaine par le biais d'une subvention annuelle de 75 000 €.

Plutôt que de financer à nouveau cette prestation externe, il est proposé de créer un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Ce poste sera financé par transfert de la somme de 75 000 € prise sur les crédits du chapitre 011 vers le chapitre 012, sans augmentation de dépense pour le budget principal.

Délégation générale au développement urbain

Le projet d'organisation de la fonction ressources humaines (projet PaRHtage) a été présenté lors du comité technique paritaire du 13 octobre 2006. Les objectifs étaient d'améliorer les prestations en les orientant plus vers le bénéficiaire (agent ou manager) mais aussi partager les responsabilités et les compétences entre tous les acteurs ressources humaines.

Dans le cadre de ce projet, 3 services ressources humaines (SRH) ont été créés dont un pour la délégation générale au développement urbain et la délégation générale au développement économique et internationale.

L'accroissement d'activité du SRH depuis le projet PaRHtage a nécessité de confier certaines missions à un agent de catégorie C appartenant au dispositif parcours mobilité.

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de pérenniser cette situation en procédant à la création d'un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Cette création est prise en charge dans le cadre de masse salariale de la délégation.

Délégation générale aux ressources

Direction des ressources humaines

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre la discrimination et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, de nouvelles règles sont établies pour le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents.

Ainsi, l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale a été modifié.

Il permet le recrutement temporaire d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité sur une durée maximale de 12 mois sur une périodicité de 18 mois.

Pour faire face à ces différents besoins des directions à durée limitée dans le temps, un dispositif a été mis en place. 28 emplois ont été créés dans le cadre de différentes délibérations (n° 1999-4510 du 27 septembre 1999, n° 2007-4387 du 10 septembre 2007, n° 2008-0273 du 24 septembre 2008, n° 2011-2417 du 12 septembre 2011 et n° 2012-2994 du 21 mai 2012).

Il s'agit de postes non pourvus de façon pérenne et mis à la disposition des directions selon leur demande et la situation de leurs enveloppes de masse salariale, pour une durée déterminée et pour répondre à un besoin occasionnel.

Ces postes sont pilotés par la direction des ressources humaines pour faciliter la gestion des variations d'activités, sans faire varier l'effectif autorisé de la Communauté urbaine.

Ce volant de postes s'avère à ce jour de nouveau insuffisant pour répondre à toutes les demandes et l'évolution de la réglementation précitée (augmentation de la durée d'utilisation des postes) accentue cette insuffisance.

Il est proposé la création de :

- 8 emplois de catégorie A du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- 7 emplois de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- 8 emplois de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- 7 emplois de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Ce nouveau volant d'emplois besoins occasionnels permettra de développer la gestion de postes destinés à répondre aux besoins temporaires croissants au sein des directions.

Ces transformations se font sans évolution de l'effectif autorisé et à masse salariale constante.

Direction des systèmes d'information télécommunication (DSIT)

L'évolution de l'organisation du service de l'information géographique a été présentée lors du comité technique paritaire du 5 juillet 2012.

Les enjeux majeurs de cette réorganisation portent sur :

- le maintien de la qualité de service offerte par la direction,
- le renforcement de l'équipe chargée de la 3D et la centralisation de cette activité,
- la modernisation de la diffusion des données
- la prise en charge de la mission complète de délimitation du domaine public de voirie confiée à la DSIT par décision prise en comité de Direction générale d'avril 2012.

La proposition d'évolution de l'organisation du service s'appuie, d'une part sur une redistribution des postes et une évolution des missions, d'autre part sur la prise en charge de la nouvelle mission de délimitation du domaine public de voirie.

Il est proposé la création d'un emploi de catégorie B du cadre d'emploi des techniciens territoriaux et de 2 emplois de catégorie C du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux.

Ces créations se feront à masse salariale constante.

2° - Créations d'emplois financés par suppressions, transferts ou redéploiements au sein des centres de responsabilité*Direction générale*

Les missions exercées au secrétariat du Directeur général nécessitent la création d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux par suppression d'un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

Direction de la prospective et du dialogue public

La commission intercommunale d'accessibilité (CIA) des personnes handicapées a été créée par délibération n° 2008-0397 du Conseil du 15 décembre 2008 pour répondre aux objectifs principaux suivants :

- placer les personnes en situation de handicap au cœur des missions de services publics locaux, développer une culture du handicap, mieux prendre en compte les attentes et les aspirations de ces personnes,
- contribuer à la lisibilité et à l'efficacité de l'action publique pour améliorer l'accessibilité des personnes en situation d'handicap.

La CIA a acquis une légitimité en interne comme en externe en tant qu'instance de dialogue, de réflexions partagées et d'expérimentation. Il convient de conforter et de développer, dans les mois et années à venir, cette forte valeur ajoutée dont l'instance a fait les preuves depuis sa mise en place effective en 2009.

Le poste de responsable de la CIA va être amené à évoluer avec un rôle d'impulsion, de coordination et de réflexion stratégique.

Cette évolution nécessite de procéder à la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés territoriaux par suppression d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

Direction de la propreté

Suite au comité technique paritaire du 29 mars 2012, portant réorganisation du service de la collecte dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux marchés, il est proposé de procéder à :

- la création d'un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des agents de maîtrise par suppression d'un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques au sein de l'unité équipe messagers du tri,

- la création de 2 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des agents de maîtrise par suppression de 2 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques au sein de l'unité équipe de secours de collecte des déchets ménagers,

- la création d'un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des agents de maîtrise par suppression d'un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques au sein de la subdivision COL sud.

Au sein du service des ressources humaines de la direction de la propreté, les missions du responsable de l'unité gestion des carrières ont évolué :

- prise en charge, coordination et instruction de dossiers,
- réalisation d'études,
- conduite d'entretiens,
- propositions de plan d'actions et de solutions individuelles ou collectives.

Pour assurer les nouvelles missions, il est proposé de procéder à la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés territoriaux par suppression d'un emploi de catégorie B du cadre d'emploi des rédacteurs.

Ces créations sont prises en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

Direction des ressources humaines

Lors du comité technique paritaire du 22 octobre 2010, a été présentée l'évolution de l'organisation des missions santé au travail et prévention au sein de la direction des ressources humaines.

Ce rapport prévoit l'évolution de certains effectifs dont la mise en place d'un emploi de responsable gestion indisponibilité médicale en attente de repositionnement.

Il est proposé la création d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux par suppression d'un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

Délégation générale aux ressources

Direction de la logistique et des bâtiments

La modernisation de l'administration et la recherche constante d'une meilleure information du citoyen et du dialogue public ont amené la Communauté urbaine à se doter d'un outil de traitement des réclamations (GRECO) quels que soient les supports (messagerie, papier, etc.).

L'évolution des missions de l'unité courrier, présentée en comité technique paritaire du 5 juillet 2012, passe par l'utilisation d'un progiciel d'enregistrement et de suivi. Le lien naturel de communication de l'unité courrier avec GRECO se fera à travers une "brique" de ce progiciel qui permettra, au-delà de ce lien, de traiter le suivi des courriers devant être "tracés" en fédéralisant l'outil informatique.

Dans ce contexte et dans un souci d'amélioration continue de l'administration communautaire, l'organisation de l'unité courrier est désormais basée sur un triple enjeu : sécurisation, traçabilité et fluidité des circuits des courriers.

La démarche de réorganisation nécessite la création d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux par suppression d'un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Au sein de la direction, les fonctions financière, budgétaire et comptable sont aujourd'hui prises en charge par un grand nombre d'acteurs.

La préparation budgétaire est assurée directement par la directrice, l'exécution comptable, quant à elle, est prise en charge par les assistantes de la direction ; cette activité représente une faible partie de leurs missions.

Dans le but de centraliser cette fonction et de la professionnaliser, il est proposé qu'elle soit prise en charge par un agent de catégorie B.

Par conséquent, il est demandé la création d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux par suppression d'un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

Direction des systèmes d'information et télécommunication

Dans un contexte de forte évolution, de nouveaux défis sont à relever pour le système d'information de la Communauté urbaine.

Pour faire face à cette évolution, la direction a besoin de ressources supplémentaires, notamment en matière d'architecture du système d'information qui a été défini comme prioritaire par la déléguée générale aux ressources.

C'est pourquoi, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux par suppression d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.

3° - Transformations d'emplois

L'évolution de certains services communautaires nécessite la transformation d'emplois.

A l'occasion des recrutements, les profils de postes sont revus lors de l'établissement du cahier des charges et il peut donc s'avérer nécessaire de procéder aux transformations de certains emplois afin de mettre en conformité le grade de l'emploi et le grade de l'agent, à savoir :

Délégation générale aux ressources

Direction des ressources humaines

Transformation d'un emploi de conseiller territorial socio-éducatif dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux, mise en conformité du grade et de l'emploi.

Direction générale

Direction de l'eau

Transformation d'un emploi d'ingénieur en chef classe normale en ingénieur, mise en conformité du grade et de l'emploi ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve la création d'emplois :

Service	N° de poste	Grade	Emploi	Observation
Délégation générale au développement économique et international				
Direction du service aux entreprises	12170084	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	chargé de mission sciences de la vie	
Délégation générale au développement urbain				
Service des ressources humaines	12600506	adjoint administratif 2° classe adjoint administratif 1ère classe adjoint administratif principal 2° classe adjoint administratif principal 1ère classe	assistant ressources humaines	
Délégation générale aux ressources				
Direction des ressources humaines	12200231 12200232 12200233 12200234 12200235 12200236 12200237 12200238 12200239 12200240 12200241 12200242 12200243 12200244 12200245 12200246 12200247 12200248 12200249 12200250 12200251 12200252 12200253	attaché attaché principal directeur ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale technicien technicien principal 2° classe technicien principal 1 ^{ère} classe	besoin occasionnel besoin occasionnel besoin occasionnel	Recrutement sur la base de l'article 3 - alinéa 2 de la loi n° 84 -53 du 26 janvier 1984 par référence au cadre d'emplois considéré Recrutement sur la base de l'article 3 - alinéa 2 de la loi n° 84 -53 du 26 janvier 1984 par référence au cadre d'emplois considéré

	12200254 12200255 12200256 12200257 12200258 12200259 12200260	rédacteur rédacteur principal rédacteur chef	besoin occasionnel	
Direction des systèmes d'information et télécommunication	12180076	technicien technicien principal 2° classe technicien principal 1ère classe	technicien chargé de la gestion des divisions et alignements	comité technique paritaire du 5 juillet 2012
	12180077	agent de maîtrise agent de maîtrise principal	chef de brigade géomètre divisions et alignements	
	12180078	agent de maîtrise agent de maîtrise principal	chef de brigade géomètre divisions et alignements	

2° - Approuve les créations d'emplois financés par suppression, transfert ou redéploiement au sein des centres de responsabilité :

Service	N° de poste	Grade actuel	Nouvel emploi	Nouveau grade	Observation
Direction générale					
Direction	94120004	adjoint administratif 1ère classe	responsable du secrétariat	rédacteur rédacteur principal rédacteur chef	évolution des missions
Direction de la prospective et du dialogue public	05100046	rédacteur	chargé de mission responsable de la commission intercommunale d'accessibilité	attaché attaché principal directeur	évolution des missions
Direction de la propreté	94531288	adjoint technique 2° classe	chef de groupe (équipe messenger du tri)	agent de maîtrise agent de maîtrise principal	comité technique paritaire du 29 mars 2012
	94531322	adjoint technique 2° classe	chef de groupe (équipe de secours)	agent de maîtrise agent de maîtrise principal	évolution des missions
	94531419	adjoint technique 2° classe	chef de groupe (équipe de secours)	agent de maîtrise agent de maîtrise principal	évolution des missions
	94531324	adjoint technique 2° classe	chef de groupe (subdivision COL sud)	agent de maîtrise agent de maîtrise principal	évolution des missions

	94531865	rédacteur	responsable gestion des carrières	attaché attaché principal directeur	évolution des missions
Délégation générale aux ressources					
Direction des ressources humaines	94200066	adjoint administratif 1ère classe	responsable gestion indisponibilité médicale en attente de repositionnement	rédacteur rédacteur principal rédacteur chef	comité technique paritaire du 22 octobre 2010
Direction de la logistique et des bâtiments	94400420	adjoint administratif 2° classe	responsable de l'unité courrier	rédacteur rédacteur principal rédacteur chef	comité technique paritaire du 05 juillet 2012
Direction des affaires juridiques et de la commande publique	07150025	adjoint administratif 1ère classe	gestionnaire financier	rédacteur rédacteur principal rédacteur chef	évolution des missions
Direction des systèmes d'information et télécommunication	94300001	administrateur hors classe	architecte système d'information	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	évolution des missions

3° - Approuve les transformations d'emplois :

Service	N° de poste	Grade actuel	Nouvel emploi	Nouveau grade	Observation
Délégation générale aux ressources					
Direction des ressources humaines	94200138	conseiller socio-éducatif	responsable du service des assistantes sociales du personnel	attaché attaché principal directeur	évolution des missions
Direction générale					
Direction de l'eau	94510016	ingénieur en chef classe normale	responsable du service usines	ingénieur, ingénieur principal	mise en conformité du grade et de l'emploi

4 - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - comptes 64111, 64131, 6451 et 6453 et au budget annexe de l'assainissement - comptes 6411, 6413, 6451 et 6453.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.